

**COMMUNE
DE FLEUREY SUR OUCHE**

**DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE DIJON
CANTON N° 23 DE TALANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 24 mars 2022**
(Convocation du 18 mars 2022)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	11
Absents	04
Votants	15

L'an deux mil vingt-deux, les vingt-quatre mars,
Le conseil municipal de la commune de Fleurey-sur-Ouche, dûment convoqué,
s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe
ALGRAIN, Maire

Présents : M. ALGRAIN Philippe, Maire

Mmes BOUTILLON Anne, COURTOIS Elisabeth, LARGERON Lisa, MAUCHAMP Claude
Mrs HENRIOT Romain, LIORET Etienne, MATHIEU Daniel, Mr MIROZ Jacques,
PERROT Jean-Pierre, PINOT Nicolas

Absents excusés :

Mr BOUQUEREL François a donné pouvoir à Mme MAUCHAMP Claude

Mme CIXOUS Joëlle a donné pouvoir à Mme COURTOIS Elisabeth

Mme TRAMOY Céline a donné pouvoir à Mr HENRIOT Romain

Mme VANHOVE Nadège a donné pouvoir à Mr Daniel MATHIEU

Monsieur le Maire ouvre la séance, il effectue l'appel des conseillers, et constate que le quorum est atteint.
Le conseil peut valablement délibérer.

Mme Lisa LARGERON est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DÉLIBÉRATION N° 2022-03-04

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PETIT PATRIMOINE CULTUREL

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de restauration de la soue à cochons à proximité de la Cure. Il rappelle également le montant du meilleur devis reçu par la commune, d'un montant de 29 450,00 € HT. Le département de Côte-d'Or a mis en place, dans le cadre de la Solidarité Territoriale, une offre de financement sous forme de subvention qui peut nous concerner. Il s'agit d'un « Appel à projets Patrimoine culturel », qui, entre autres, peut subventionner les travaux de restauration globale ou partielle d'éléments du patrimoine rural non protégé. Le Maire propose donc au conseil de répondre à cet appel à projets, et de rechercher par ailleurs si d'autres subventions peuvent être demandées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 0 Voix contre
- 1 Abstention Mme Elisabeth COURTOIS
- 14 Voix pour

↳ **Approuve** le projet de restauration de la soue à cochons, sur la base du devis reçu de 29 450,00 € HT.

↳ **Sollicite** le concours de tous les organismes pouvant subventionner ce type de travaux, et notamment du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projets « Patrimoine culturel », et ce pour un montant le plus élevé possible.

↳ **Dit** que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget 2022 de la commune.

↳ **Déclare** que cette délibération annule et remplace celle prise le mardi 15 décembre 2020 sous le numéro 2020-11-09.

↳ **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant l'accord d'attribution de la subvention.

↳ **Autorise** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Le Maire
Philippe ALGRAIN

